

DANS NOTRE GRANDE FAMILLE, CHAQUE MEMBRE A SON IMPORTANCE



90 ans de solidarité

250 000
Sapeurs-Pompiers
en France
11 623 interventions
par jour
1 intervention
toutes les **7,4**
secondes

En 2015, 7 Sapeurs-Pompiers sont morts en service, laissant à la charge de l'Œuvre des Pupilles 5 orphelins supplémentaires

Ce sont des parents désormais seuls qui doivent assumer leur rôle pour aider leur(s) enfant(s) à grandir et leur assurer un avenir plus serein.

Grâce à la générosité des Sapeurs-Pompiers, de nos partenaires et de nos donateurs, l'Œuvre des Pupilles apporte un soutien moral et financier à ces enfants et adolescents du jour du drame jusqu'à leur entrée dans la vie active.

C'est un engagement de longue durée que nous prenons envers ces orphelins et leur famille. Nous avons le devoir de le tenir.

Parce que leur parent n'aurait pas hésité à financer du soutien scolaire, un permis de conduire, à envoyer son fils ou sa fille en vacances quelques jours, nous prenons son relais.

C'est ce que l'Œuvre des Pupilles fait maintenant depuis 90 ans.

Mais pour cela nous avons besoin de vous !

En nous accompagnant à votre tour, nous pourrions assurer l'indispensable à nos 1 368 orphelins.

C'est en leur nom que nous vous disons MERCI !!!

Yves DANIEL,
Premier Vice-Président de l'Œuvre des Pupilles

*Rejoignez notre famille solidaire
et soutenez les Orphelins
de Sapeurs-Pompiers*



Yv. Anik Conseils - 01 40 45 79 75 - Crédit photos : Marc Bertrand
Sylvain Elys - Stéphane Ruel - Story Box Photo

A1600C

Je souhaite soutenir l'ODP dans ses actions auprès des Orphelins et des Sapeurs-Pompiers et fais un don, par chèque à l'ordre de l'Œuvre des Pupilles, d'un montant de :

10€ 15€ 20€ autre montant : €

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville :

Je souhaite recevoir une documentation sur l'association

**Œuvre des Pupilles Orphelins
et Fonds d'entraide
des Sapeurs-Pompiers de France**

32, rue Bréguet - 75011 PARIS
Tél. : 01 49 23 18 00 - Fax : 01 49 23 18 34
www.oeuvredespupilles.fr



L'ODP a pour politique de ne jamais céder, louer ou échanger sa base de données relative aux donateurs. Vos données personnelles sont enregistrées sous forme informatique. Vous bénéficiez du droit d'accès, de suppression et de rectification prévu par la loi du 6-01-78 « informatique et liberté » en vous adressant à notre association. Un reçu pour déduction fiscale correspondant à 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable, vous sera adressé dans les meilleurs délais (art.200-5 et 238 bis du code Général des impôts)